

L'autre jour, j'ai eu l'occasion de participer à une discussion avec, entre autres, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), qui a laissé entendre que si le chef de son parti devenait jamais premier ministre, il retirerait le Livre blanc. C'est là une des choses auxquelles on peut s'attendre au nom de la réforme fiscale!

À mon avis, il se développe, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une droite radicale assez importante, chose dont les Canadiens devraient être conscients. Des groupes surgissent, sous la bannière de la réforme fiscale, qui utilisent le projet comme outil pour discréditer les avantages ou les progrès sociaux obtenus par notre pays dans la voie de la société juste—je ne redoute pas cette expression.

M. Bell: Ha, ha!

M. Danson: Le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) peut bien rire en entendant l'expression «société juste». Je ne crois pas que nous ayons jamais une société juste, pas plus qu'un régime fiscal équitable. Mais l'objectif n'est pas mauvais et je voudrais que le parti du député y substitue quelque chose de mieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est vraiment dommage que le premier ministre y ait renoncé.

M. Danson: S'il la laisse passer, je la saisirai. Pour moi, c'est un objectif, un idéal, et nous devons tendre vers un idéal.

Pour revenir à l'avis de motion, je dirai que la disposition que renferme le Livre blanc paraît insuffisante à la majeure partie des membres du comité. Mais le député nous fournit amplement l'occasion de nous arrêter à d'excellentes réflexions lorsque le sujet sera étudié davantage et que nous écouterons les instances des délégations qui témoigneront devant le comité, notamment celles qui représenteront les groupes syndicaux, qui pourront avoir davantage à dire sur le sujet. Il en résulte aussi des problèmes administratifs très lourds.

Le député s'inquiète de l'accroissement de la bureaucratie. Je le répète, ce problème n'est peut-être pas insurmontable. Nous devrions sans doute nous inquiéter davantage des choses que nous faisons, plutôt que des choses que nous omettons, ces choses qui ont des répercussions très profondes auprès des travailleurs, et, partant, sur tous les Canadiens. Je crois que nous visons une certaine classe de notre société—nous n'avons pas encore une société sans classes—dans les allocations prévues pour les mères qui travaillent, dans la déduction des cotisations à l'assurance-chômage, c'est une innovation, et dans l'augmentation des exemptions de base, qui, à

[M. Danson.]

mon avis, apportera une aide essentielle. Nous étudions la façon de revoir notre structure fiscale, et l'avis de motion du député mérite, à mon avis, une étude attentive.

C'est une innovation pour nous. Même si les Livres blancs eux-mêmes existent depuis longtemps, la façon dont ils sont utilisés présentement signifie une nouvelle orientation de la part du gouvernement, et je crois l'initiative très saine. Elle fournit au gouvernement une occasion de présenter des propositions qui ne sont pas rattachées inséparablement à une mesure législative, ce qui permet au gouvernement de ne pas avoir à défendre ces propositions aussi vigoureusement. La formule permet à ceux qui sont le plus intéressés d'exposer leur réaction, en sorte qu'il y a une perspective, un équilibre, une réalité plus concrète lorsque la mesure législative est finalement élaborée.

Ce n'est pas le premier Livre blanc. Il y en a eu sur les affaires indiennes, sur les affaires des anciens combattants, sur le logement et sur l'antidumping. Ils sont tous très utiles. Le député a mentionné un Livre blanc, et je présume qu'il songeait au Livre blanc sur la réforme fiscale, qui n'est qu'un Livre blanc parmi plusieurs. Or, un Livre blanc est un document devant lequel nous devons réagir. C'est une formule qui nous lance à tous un grand défi. C'est aussi une formule troublante. C'est troublant pour nous à titre de politiciens, parce que cela nous force à travailler davantage; il nous faut tenter de nous attaquer à l'immense quantité de travail que cela signifie. C'est troublant pour le public, parce qu'il amène la population à songer à la législation, ce qu'elle n'avait dû faire auparavant. C'est un processus qui, à mon avis, est une qualité d'un bon gouvernement. Je suis persuadé que c'est démocratique. Je ne suis pas sûr que la formule soit bonne sous l'aspect politique, parce que jusqu'ici les gens n'aimaient pas qu'on les dérange, ou qu'on leur lance un défi, ou qu'on les prie d'exposer ses opinions. A notre époque, la jeunesse le souhaite. Elle veut être engagée. C'est une nouvelle orientation qui, je l'espère, se révélera fructueuse en ce qui concerne la législation de l'avenir.

• (5.20 p.m.)

La déclaration suivante de M. Malcolm Davidson, de l'Ontario Federation of Agriculture, m'a fait beaucoup réfléchir:

S'il (le gouvernement) n'écoute pas nos propositions constructives, il rejette la démocratie active. Mais si nous nous laissons aller à l'hystérie, nous l'avons rejetée d'avance.

Ces propos nous fournissent l'occasion de réfléchir sur les conséquences de mesures législatives comme celle qui est à l'étude cet après-midi. Peut-être avons-nous choisi une réforme fiscale trop complexe. Parlant à